This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Rj
B 32.3X

HARVARD UNIVERSITY
ARNOLD ARBORETUM
PRESENTED BY
CHARLES SPRAGUE SARGENT
1892

Rj
B 32.3X

RAPPORT

FAIT

A LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE,

Dans sa Séance du Mercredi 2 Août 1826,

SUR

LE PROJET DE DÉFRICHEMENT

ET DE PLANTATION

EN ARBRES RÉSINEUX DES LANDES ET BRUYÈRES

DES DÉPARTEMENS DE LA BRETAGNE,

DE M. LE COMTE ACHILLE DE JOUFFROY;

PAR MM. BAUDRILLART, BOSC, MICHAUX, SOULANGE-BODIN, *et* HÉRICART DE THURY, *rapporteur*.

PARIS,

IMPRIMERIE DE Mme. HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),

Imprimeur de la Société,

Rue de l'Éperon Saint-André-des-Arts, n°. 7.

1826.

K

Rj

B32.3x

(Extrait des *Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture*, Année 1826.)

RAPPORT

Sur le projet de défrichement et de plantation en arbres résineux des landes et bruyères des départemens de la Bretagne. — Commissaires, MM. Baudrillart, Bosc, Michaux, Soulange-Bodin, *et* Héricart de Thury *rapporteur.*

Messieurs,

M. le comte *Achille de Jouffroy*, en soumettant à la Société royale et centrale d'agriculture son projet de couvrir d'arbres résineux les bruyères, landes et friches de la Bretagne, vous a présenté plusieurs questions sur la culture et les produits des pins, en vous priant de vouloir bien lui faire connaître votre opinion.

Les nombreux essais faits depuis plus de vingt ans par quelques grands propriétaires de nos départemens de l'ouest, et les beaux produits qu'ils ont généralement obtenus, ne permettent pas de douter du succès du projet de boisement des bruyères et des landes de la Bretagne (1).

---

(1) M. *Michaux*.

La Bretagne est le pays de France le moins boisé; le sol forestier n'y forme qu'environ le trentième de l'étendue territoriale (1); il n'est même que dans le rapport d'un à quarante dans les départemens d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère, puisque l'on ne compte, dans ces quatre départemens, que soixante-dix mille cent quarante-sept hectares de bois sur une étendue de territoire de deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-quatre hectares.

Le département de la Loire-Inférieure est un peu mieux boisé, il y a trente-sept mille cinq cents hectares de forêts, sur un territoire de six cent neuf mille sept cent huit hectares (2).

On s'étonne du peu de ressources forestières que présentent les départemens de la Bretagne, quand on pense que les forêts occupent en France la dixième partie de l'étendue territoriale, et qu'aucune contrée n'est aussi avantageusement située que ces départemens pour le débit des bois de construction et pour le commerce maritime. Nous n'hésitons point à attribuer à cette pénurie de bois le défaut d'industrie

(1) M. *Baudrillart.*

(2) M. *Baudrillart.*

de cette province. Par-tout où les bois sont abondans et d'une facile exploitation, l'industrie y a porté son activité et ses richesses. La Bretagne ne compte point d'usines à feu, et le peu de bois qu'on y exploite trouve à peine des consommateurs. Les coupes qui, dans les départemens voisins, se vendent douze à quinze cents francs par hectare ne valent en Bretagne que sept à huit cents francs, quoique les forêts y soient aménagées à vingt-cinq et trente ans, pour les taillis, et à cent vingt et cent cinquante ans pour les futaies. Ainsi, il n'y a point assez de bois pour attirer l'industrie, et il y en a trop pour la consommation des habitans.

Après cet exposé, il est facile de sentir de quel intérêt serait pour cette province et pour la France entière une entreprise qui aurait pour objet de créer à la fois des forêts et des établissemens industriels dans de vastes étendues de terrains condamnés depuis si long-temps à la stérilité, et où les moyens d'exploitation seraient si faciles.

Suivant le prospectus que vous a soumis M. le comte *de Jouffroy*, le projet de boisement des bruyères et landes de la Bretagne est particulièrement fondé sur la plantation et la culture

1°. Des pins maritimes,

2°. Des pins de Riga,
3°. Des mélèzes,
4°. Des pins d'Ecosse,
5°. Des pins forestiers,
6°. Du pin laricio,
7°. Du sapin,
Et 8°. Du cèdre.

Les terrains à planter étant très-variés, M. *de Jouffroy* annonce que, pour faire sa culture, il les examinera, 1°. sous le rapport géologique; 2°. celui de la profondeur, de l'humidité et de la sécheresse des terrains; 3°. la qualité des terres en ce qui concerne la végétation spontanée qu'elles présentent, et 4°. enfin sous le rapport des diverses expositions.

Ces terrains, suivant le prospectus de M. *de Jouffroy*, sont en général composés d'une couche de terre végétale, produite par la décomposition lente et séculaire des landes et des bruyères, et dont l'épaisseur varie depuis quelques centimètres jusqu'à plus de cinquante, en formant une couche assez communément superposée à un banc d'argile forte, entremêlée de quartz à gros grains, qui donne passage aux racines des arbres. Souvent le quartz est à l'état de sable plus ou moins fin, et agglutiné par l'argile. Une partie de ces terrains repose sur le

schiste ou l'ardoise, une autre partie sur le granit ou le gneiss; enfin, nulle part on ne découvre la roche calcaire; mais sur les bords de la mer on trouve un sable coquillier d'une épaisseur inconnue.

Le sol argilo-quartzeux a quelquefois une grande épaisseur, et souvent il recouvre à peine le granit ou le schiste. Dans les vallons et les bassins, il est généralement humide, et quelquefois marécageux; sur les sommités et sur le flanc des collines, il est sec et peu consistant; enfin, il est généralement recouvert de végétation d'ajonc (genêt épineux), qui varie, pour sa force, suivant la nature et la profondeur du sol.

Tels sont les terrains qui composent la majeure partie des bruyères et des landes ou friches de la Bretagne, et qui sont le motif du projet de boisement.

Les différentes espèces d'arbres verts indiqués par M. *de Jouffroy* pour ses plantations peuvent bien assurément donner des bois propres aux différentes constructions; mais comme plusieurs de ces espèces peuvent croître également bien dans les mêmes terrains, il en est quelques-unes qui sont comparativement plus importantes, quant à la qualité de leur bois, et auxquelles il convient en conséquence de don-

ner la préférence; et c'est cette considération qui nous engage à les désigner, suivant l'ordre de leur importance (1).

1°. *Pinus silvestris.* Sous cette dénomination, nous comprenons le pin de Riga, le pin de Haguenau et le pin d'Écosse (*pinus rubra*), préférables à toutes les autres espèces de pins, à cause de leur force. Il est souvent difficile de se procurer des semences de pin de Riga, et quoiqu'on ait la certitude, d'après les semis qui en ont été faits en Bretagne, qu'il y réussira, on ne peut cependant se flatter qu'il y acquerra les dimensions extraordinaires qui le font remarquer dans le nord de l'Europe.

2°. *Pinus abies epicia.* Son bois est spécialement employé pour les vergues des navires, à raison de son élasticité.

3°. *Pinus larix.* La durabilité du bois du mélèze est connue; il exige un bon terrain; ses semences sont rares et chères; cependant le succès des grandes plantations qui ont été faites depuis cinquante ans en Ecosse, où cet arbre était étranger, et où il a donné aux propriétaires d'immenses bénéfices, peut permettre d'espérer

(1) M. *Michaux.*

qu'il réussira également dans une partie des landes de la Bretagne.

4°. *Pinus pineaster.* Le pin maritime ou de Bordeaux. Sa croissance est plus rapide que celle du *pinus silvestris;* mais son bois est d'une moins bonne qualité; il est plus tendre, et ses couches concentriques sont plus rapprochées. Cet arbre est celui qui viendra le mieux dans les terrains sablonneux et chauds (1) : c'est en effet celui qui promet la plus prompte jouissance et dont le succès est le plus assuré (2).

5°. *Pinus laricio.* Cet arbre est d'une belle végétation; il appartient exclusivement aux hautes montagnes. On est partagé sur la qualité de son bois.

6°. *Pinus strobus.* Le pin du lord, non indiqué par M. *de Jouffroy,* parvient à plus de quarante mètres de hauteur. Son bois, d'une texture fine et tendre, le rend propre à la menuiserie.

7°. *Abies taxifolia.* Le sapin argenté. Cet arbre est connu par sa magnifique végétation. Quoique l'expérience ait prouvé que son bois, tendre et cassant, ne le rend pas propre aux constructions maritimes; cependant comme il a par-

(1) M. *Bosc.*

(2) M. *Baudrillart.*

*

faitement réussi dans la Normandie, nous pensons qu'il réussira également bien dans la Bretagne; mais nous devons faire observer que cet arbre exige un bon fonds.

8°. *Pinus cedrus.* Le cèdre du Liban, indiqué par M. *de Jouffroy* dans le nombre des arbres qu'il doit planter, est certainement un des plus beaux arbres que nous connaissions; mais il est peut-être aussi un de ceux qui offriront le moins d'utilité: sa végétation est lente, à moins qu'il ne soit dans une bonne terre; son bois est tendre et peu résineux.

A ces arbres nous ajouterons, 1°. le *cupressus disticha*, cyprès chauve, pour les terrains marécageux exposés au midi;

2°. Le *juniperus virginiana.* Le cèdre ou genevrier de Virginie, pour les parties de landes les plus dépourvues d'humus. Ce dernier, à raison de la qualité de son bois, est recherché pour les crayons de mine de plomb; il est devenu rare et cher (1).

Quoique ces deux arbres n'acquièrent jamais en Europe au-delà du 44e. degré de latitude, une élévation et un diamètre qui puissent les rendre propres aux constructions civiles et maritimes(2),

(1) M. *Soulange-Bodin.*

(2) M. *Michaux.*

nous pensons cependant qu'il convient de les propager.

3°. Le *cupressus thioïdes;*

4°. Le *thuia occidentalis.*

Ces arbres, qui donnent un bois tendre et léger, mais durable, appartiennent aux régions les plus froides de l'Amérique; ils ne peuvent manquer de réussir dans les landes de Bretagne.

Aux semis d'arbres verts, il serait bon de joindre des bouleaux, des hêtres, des châtaigniers, etc., et tous les arbres qui se plaisent dans les terrains argilo-sablonneux et qui devront remplacer les arbres résineux, lorsque ceux-ci auront terminé leur révolution (1).

On pourrait aussi essayer, dans les terrains appropriés, la culture de quelques arbres de l'Amérique, tels que le *quercus tinctoria,* quercitron; le *betula lenta,* le bouleau-merisier, et même le *juglans nigra,* le noyer noir, qui réussiraient fort bien dans les vallées profondes (2).

Enfin on emploie avec autant de succès que de profit, soit comme abri, soit comme fascines pour fixer les sables mouvans des pentes les plus exposées aux vents de l'ouest et du midi, l'*hypo-*

---

(1) M. *Bosc.*

(2) M. *Soulange-Bodin.*

phaë rhamnoïdes, argousier, et pour les clôtures, outre la famille des épines, l'*abies epicia*, dont les branches entrelacées et rendues plus vigoureuses par l'étêtement de l'arbre, forment de belles et fortes palissades autour des champs, au milieu des sables de la Pologne et de la Russie.

Lorsqu'on aura mis à l'abri des vents une partie des sables coquilliers que M. *de Jouffroy* dit former, sur le littoral, une couche d'une épaisseur inconnue, on pourra y établir d'excellentes pépinières, qui seront immédiatement utiles à l'entreprise, et dont les produits se répandront successivement dans tout le pays. Ce sable coquillier doit être de la nature de celui qui sert à fertiliser les terres dans le Finistère, et auquel s'applique en ce moment l'entreprise de M. *Rousseau*, décrite dans le *Bulletin des sciences agricoles*, de mai 1826.

Les questions présentées par M. *de Jouffroy* exigeraient un long travail que ne comportent point les bornes dans lesquelles la Commission a dû se renfermer; mais pour ne lui rien laisser à désirer à cet égard, après avoir donné successivement les réponses de notre collègue *Baudrillart* à ses questions, nous terminerons notre Rapport par l'indication des meilleurs ouvrages

à consulter sur les défrichemens, la culture et la plantation des landes et bruyères.

PREMIÈRE QUESTION.

Entre quarante et cinquante ans d'âge, les arbres verts, spécialement les pins maritimes, les pins de Riga et les mélèzes, sont-ils parvenus à la dimension suffisante pour être exploités avantageusement en bois de charpente ?

Le pin maritime peut être exploité utilement à quarante, cinquante et soixante ans; mais les dimensions de cet arbre ne sont jamais considérables.

Le pin sauvage, le pin de Riga et le mélèze s'exploitent à quatre-vingts, cent et cent vingt ans, âges auxquels ils ont acquis les plus belles dimensions.

SECONDE QUESTION.

Entre quarante et cinquante ans d'âge, quelle est la quantité d'arbres contenue dans un hectare bien fourni et bien entretenu ?

Rien n'est plus variable que la quantité d'arbres qui se trouve sur un hectare à un âge donné. Cependant les observations faites dans les forêts de pin sauvage bien fournies, bien entretenues, situées en bon fonds, et exploitées suivant la

méthode des éclaircies, établissent qu'on y trouve par hectare les quantités suivantes :

Après la première éclaircie, faite de trente à quarante ans, on compte de 4 à 5,000 tiges.

Après celle qui se fait à 60 ans. . . . . 1,500 à 2,000

Après celle de 80 ans. . 800 à 1,000

Après celle de 100 ans. . 600 à 800

Enfin la coupe définitive se fait à 120 ans.

TROISIÈME QUESTION.

A quel âge commence-t-on à éclaircir les semis?

On est dans l'usage d'éclaircir les semis de pins maritimes à l'âge de sept à huit ans, et de continuer les éclaircies de dix en dix ans.

Quant aux pins sauvages et autres espèces d'arbres résineux, on ne commence ordinairement à les éclaircir qu'à l'âge de trente à quarante ans, et on continue ensuite les éclaircies de vingt en vingt ans, jusqu'à l'époque de la coupe définitive, qui se fait à cent vingt ans.

QUATRIÈME QUESTION.

Combien d'années dure cet éclaircissement ?

Les éclaircies sont un mode d'exploitation qui dure pendant toute la période fixée pour l'aménagement. On coupe, à chaque éclaircie, tous

les bois qui sont superflus et qui nuisent à la croissance des plus beaux brins, et on a soin de tenir la forêt constamment dans un état serré, pour obliger les arbres à s'élever en hauteur.

CINQUIÈME QUESTION.

A combien peut-on évaluer le produit successif des éclaircies d'un hectare de bois résineux, jusqu'à l'époque où les arbres, se trouvant espacés convenablement pour monter en futaie, cessent d'être soumis à cet éclaircissement ?

Il est impossible de répondre d'une manière positive à une question présentée dans un sens aussi général. La quantité de bois qu'on retire des éclaircies est aussi variable que celle des arbres existant par hectare, et que peuvent l'être la qualité du sol et la diversité des espèces.

Il faut, pour mettre quelque précision dans la solution de la question, se placer dans des circonstances déterminées. On a constaté, par des expériences faites avec soin, que, dans une forêt de pin sauvage, telle que celle dont nous avons parlé, en répondant à la deuxième question, on trouve les quantités de bois suivantes, à chaque coupe par éclaircie et à la coupe définitive.

1°. Eclaircie de trente à quarante ans.	375 pieds cubes.
2°. Eclaircie de soixante ans.	2,812
3°. Eclaircie de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans.	6,750
4°. Coupe définitive à cent vingt ans.	27,000
Ainsi le total du produit en cent vingt ans, est de. .	36,937

Ce qui donne, pour terme moyen par année, trois cent huit pieds cubes par hectare. On tire, indépendamment de ces produits, environ deux cent trente voitures de fagots, pendant la période de cent vingt ans.

C'est le cas de faire remarquer que les forêts d'arbres résineux produisent généralement une fois plus de bois que celles qui se composent d'arbres à feuilles, dont le produit n'est, pendant cent vingt ans, que d'environ dix-sept mille cinq cent quatre-vingts pieds cubes.

Les produits en argent sont aussi plus considérables pour les forêts de pin sauvage, que pour les forêts de hêtre; ils sont dans le rapport de huit à cinq.

SIXIÈME QUESTION.

Entre quarante et cinquante ans après les semis, quelle est approximativement la quantité de pieds cubes de bois de charpente que doit fournir un hectare de forêt d'arbres verts?

S'il s'agit de pin sauvage, de sapin, d'épicéa, de mélèze, on n'en tirera que peu de bois de charpente, de quarante à cinquante ans, parce que ce n'est qu'à cent ou cent vingt ans, que ces arbres ont acquis leurs belles dimensions.

Quant au pin maritime, qui croît beaucoup plus vite, il fournira bien, il est vrai, de cinquante à soixante ans, des pièces de charpente; mais nous n'avons point de données positives sur la quantité de pieds cubes qu'il peut en donner à cet âge, et ne pouvant admettre les calculs de M. *Delamarre*, à raison de la trop grande différence qu'ils présentent avec toutes les évaluations jusqu'à ce jour adoptées par les planteurs et les forestiers (1), nous sommes réduits à raisonner par analogie. Or, nous avons vu que le pin sauvage pouvait fournir, en cent

(1) M. *Delamarre* estime qu'un hectare de pins maritimes contient, à quarante ou cinquante ans, quinze cents

vingt ans, de trente-six à trente-sept mille pieds cubes de bois. Si la croissance des deux espèces était semblable, le produit du pin maritime pourrait être évalué, à l'âge de cinquante ans, à quinze ou seize mille pieds cubes; mais comme la croissance du pin maritime est plus rapide, on peut estimer que le produit d'un hectare de bois de cette espèce, et placé dans les circonstances les plus favorables, sera de vingt à vingt-deux mille pieds cubes. Observons encore que le pin maritime, revêtu d'une écorce très-épaisse,

---

sujets, dont chacun est de trente à quarante pieds cubes, d'où il évalue le produit de l'hectare à quarante-cinq mille pieds cubes. Selon des auteurs français cités par M. *Delamarre* lui-même, une sapinière bien entretenue peut produire de vingt-cinq à trente mille pieds cubes de bois à cent vingt ans. Suivant un auteur allemand, M. *Hartig*, qui s'est fait en Europe une grande réputation par l'exactitude de ses observations, le produit d'un hectare de pin sauvage, aménagé à cent vingt ans, est de trente-six mille pieds cubes. Cet excédant de six mille pieds cubes sur l'évaluation des auteurs français doit être attribué à la supériorité de la méthode allemande des éclaircies, sur l'exploitation en jardinant que l'on pratique encore en France. Ainsi, des expériences faites à deux cents lieues de distance, s'accordent à fixer le produit d'un hectare de pins sauvages à trente ou trente-six mille pieds cubes.

perd au moins un cinquième de son volume par l'écorcement, et ajoutons que les vingt-deux mille pieds cubes que nous regardons comme produit présumable d'un hectare planté en pins maritimes, ne seraient pas tous propres à la charpente, et qu'il n'y en aurait peut-être pas un tiers que l'on pourrait employer à cet usage. En terminant, et à la suite des questions qu'il vous a soumises, M. *de Jouffroy* annonce, 1°. que les forêts que sa Compagnie se propose d'élever, seront divisées en parcs enclos de cent à trois cents hectares, et, suivant les besoins du service, habités et gardés par deux hommes, qui, pendant quinze années consécutives, seront chargés de surveiller, entretenir et repiquer les plantations.

2°. Que dix parcs, formant un arrondissement, seront administrés par un agent forestier résidant sur les lieux ;

Et 3°. que des inspecteurs instruits parcourront en tout temps les bois de la compagnie.

Il ne nous appartient pas, Messieurs, d'émettre une opinion sur la partie administrative, économique et financière de cette grande entreprise ; mais nous pensons, 1°. que par les résultats importans qu'elle peut présenter pour nos constructions civiles et maritimes, comme

pour l'industrie de nos départemens de la Bretagne, elle mérite de fixer l'attention du Gouvernement, et qu'il est à désirer qu'il l'encourage, pour en assurer et en accélérer le succès ;

2°. Que l'économie exigerait peut-être que le nombre des parcs projetés, ou leur étendue, fût augmenté relativement à la surveillance supérieure ;

Et 3°. que la Compagnie de M. *de Jouffroy* ne devra jamais perdre de vue qu'une entreprise trop étendue est plus exposée aux chances de non réussite, qu'une entreprise bornée à quelques milliers d'hectares.

Avant de terminer ce rapport, nous devons consigner la proposition de l'un des membres de la Commission, M. *Soulange-Bodin*, de faire le voyage de Bretagne, si, à une époque quelconque, la Société, autant dans des vues de bien public, que pour donner à la belle entreprise de M. *de Jouffroy* une haute marque de son intérêt, voulait envoyer un Commissaire sur les lieux, pour examiner l'état des travaux et des plantations.

Enfin, Messieurs, pour répondre autant qu'il est en nous aux demandes de M. le comte *de Jouffroy*, et le mettre à même de recueillir sur

la plantation et la culture des arbres résineux tous les renseignemens qu'il désire, comme pour éclairer et diriger ceux qui veulent, ainsi que lui, se livrer à la culture de ces arbres, après avoir préalablement cité, comme exemple à suivre, parmi les nombreuses plantations de la Bretagne, celles de M. *Bazin*, à raison de ses immenses cultures de toutes espèces d'arbres verts (1), celles de MM. *de Morogues* et *de Tristan*, dans les bruyères de la Sologne, et celles de M. *Héricart de Thury*, dans le département de l'Oise, citées par notre collègue *Bosc* pour ses belles et nombreuses espèces de pins, nous allons indiquer les meilleurs ouvrages sur cette importante matière.

Ouvrages à consulter pour la plantation et la culture des arbres résineux.

1°. *Traité pratique de la culture des pins à grandes dimensions*, par M. *Delamarre*, seconde édition, 1 vol. in-8°. Paris, 1826.

(1) M. *Bazin*, par une plantation de plus de cent mille pieds d'arbres verts, a appris par expérience quelles sont les espèces qui méritent la préférence, et qui conviennent mieux à telle ou telle espèce de terrain. (*Note de M. Baudrillart.*)

Cet ouvrage est certainement le plus complet que nous puissions indiquer, quoique nous ne partagions pas entièrement les vues de l'auteur (1).

2°. Les *Remontrances sur le défaut du labour, et culture des plantes et la cognoissance d'icelles, avec des recherches sur les espèces de pins et sapins*; par *Pierre Bélon*: Paris, in-8°., 1558.

3°. *Projet de boisement des Basses-Alpes*; par *Dugied*. Paris, imprimerie royale, 1819.

4°. *Nouveau Cours complet d'agriculture théorique et pratique*, de notre collègue *Bosc*.

5°. Les différens *Traités de l'aménagement des forêts*; par *Dralet*.

6°. L'*Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, particulièrement dans les*

---

(1) M. *Delamarre* a porté à huit cents francs les frais de culture des bois à feuilles, et à soixante francs seulement les frais de culture de l'hectare des bois résineux. Il y a lieu de présumer qu'il aura reçu à cet égard des renseignemens inexacts. Jamais, si ce n'est peut-être dans les bois des environs de Paris, qui font partie de la dotation de la Couronne, on n'a accordé huit cents francs pour la plantation d'un hectare de bois à feuilles. Le prix moyen est de trois à quatre cents francs. Quant aux bois résineux, la dépense est ordinairement de quatre-vingts à cent francs. (*Note de M. Baudrillart.*)

provinces les moins riches, et notamment en Sologne; par M. le baron *Bigot de Morogues.*

7°. Le *Manuel forestier de Burgsdorff;* traduit par *Baudrillart.*

8°. Le *Traité général des eaux et forêts;* par *Baudrillart.*

9°. *Observations sur les landes de Bretagne;* par *Delavergne,* dans les *Annales d'agriculture,* t. XII et XXVI, seconde série.

10°. L'*Instruction sur la culture des bois,* par *Hartig;* traduite par *Baudrillart.*

11°. Le *Traité des semis et plantations d'arbres;* par *Duhamel du Monceaux.*

12°. Les *Observations sur l'exploitation et l'aménagement des forêts de sapin;* par *Rémond,* 1818. *Doublet.*

13°. L'*Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale;* par *Michaux.*

14°. *Du défrichement et de la plantation des landes et bruyères;* par *Trochu.*

15°. *Traité de l'aménagement et de la restauration des forêts;* par *de Perthuis* père, in-8°. Orléans, 1789.

16°. *Mémoire sur les pins;* par *Fougeroux de Blavaux,* année 1785 des *Mémoires* de la Société d'agriculture de Paris.

17°. La *Notice* de M. *Masson*, gentilhomme écossais, *sur la culture du mélèze.*

18°. Le *Rapport* de M. le comte *Rambuteau*, à la Société d'agriculture.

19°. *Traité des arbres résineux conifères* de *Tschudy;* extrait de *Miller*, 1 vol. in-8°. Metz, 1768.

20°. Société académique et littéraire de Grenoble. *Sur le dépérissement des forêts, et la nécessité de leur conservation.* Grenoble, in-8°.

21°. *Mémoire sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux;* par *Desbiey*, in-4°., 1776 : ouvrage qui a remporté le prix, au jugement de l'Académie royale de Bordeaux, en 1776.

Adopté en séance, pour être imprimé dans les Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, Août 1826.

3 2044 102 816 154